

Recrutement d'un Consultant individuel/Bureau d'études pour l'identification de cinq (5) nouveaux sites d'Eco-villages et l'élaboration de leurs outils de développement

Location :	Régions Maritime et Plateaux au TOGO
Application Deadline :	24 septembre 2018
Type of Contract :	Services
Languages Required :	Français
Duration of Initial Contract :	45 jours ouvrables
Starting date	Octobre 2018

Toute demande de clarification doit être adressée par courrier électronique à l'adresse e-mail clarification.tg@undp.org. Le PNUD Togo enverra une copie écrite de la réponse à tous les candidat(e)s qui ont manifesté leur intérêt à cet avis d'appel à candidature sans mentionner la source de la requête. Le PNUD s'engage à atteindre la diversité de la population active en termes de sexe, de nationalité et de culture. Les individus issus de groupes minoritaires, les groupes autochtones et les personnes handicapées sont également encouragés à postuler. Toutes les demandes seront traitées avec la plus stricte confidentialité.

Background

Le Togo est confronté aux problèmes environnementaux majeurs caractérisés par la dégradation continue des ressources naturelles (terres, forêts, eaux etc.) engendrant la baisse de la productivité agricole et la fragilisation des éco systèmes. Cette situation est, en grande partie, imputable à une gestion peu rationnelle des ressources naturelles du fait de la pauvreté et des modes de production non durables.

Les ressources ligneuses et la biomasse, principale source d'énergie au Togo, se raréfient sur toute l'étendue du territoire. La diminution de l'offre des services écologiques des forêts et des ressources forestières est un facteur de dégradation des terres, de perte de la biodiversité, de pénurie en bois, d'assèchement des points et plans d'eau, de régression des zones humides, etc. Cela entraîne des conséquences sur l'appauvrissement des terres, l'aggravation de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, la perte de revenus pour les producteurs et une augmentation de la pauvreté monétaire et non monétaire.

En matière d'énergie, le bois demeure la principale source d'énergie pour la cuisson. On note cependant une certaine évolution : la proportion des ménages utilisant le bois pour la cuisson qui était de 58,7% en 2006 est passée de 53,0% en 2011 à 50,4% en 2015 selon les enquêtes QUIBB 2015. Par ailleurs, le taux d'accès des ménages à l'électricité a augmenté au fil du temps. En effet, en 2015, 49,3% des ménages ont accès à l'électricité alors que ce taux s'établissait à 39,7% et 27,8% respectivement en 2011 et en 2006. Les ménages résidant en milieu rural sont les plus défavorisés en matière d'accès à l'électricité comparativement aux ménages du Grand Lomé et des autres milieux urbains. En 2015, seulement 16,2% des ménages du milieu rural ont accès à l'électricité alors que ce taux s'établit à 90,3% et 76,9% respectivement dans le Grand Lomé et dans les autres milieux urbains.

Dans le secteur de l'eau, la proportion des ménages utilisant l'eau potable est passée de 50,6% en 2006 pour s'établir à 56,1% en 2011 et 61,8% en 2015 selon les enquêtes QUIBB 2015. En matière d'hygiène et d'assainissement, l'on note l'absence de normes de rejet des déchets et l'absence d'infrastructures de traitement des eaux usées (domestiques et industrielles). Les ménages dans l'ensemble du pays ont de moins en moins recours à la nature comme lieu d'aisance. En effet, 57,1% des ménages utilisaient la nature comme lieu d'aisance en 2006, cette proportion a considérablement baissé en 2011 passant à 47,3% pour s'établir à 42,9% en 2015. Cette tendance baissière est observée dans les milieux de résidences. Toutefois, la proportion de ménages qui utilisent la nature comme lieu d'aisance reste relativement élevée dans les milieux ruraux. En

2015, sept ménages ruraux sur dix utilisent encore la nature comme lieu d'aisance. Il convient de noter que les ménages résidant à Lomé n'utilisent quasiment plus la nature comme lieu d'aisance. En effet, seulement 4,5% des ménages du Grand Lomé utilisent la nature en 2015.

L'agriculture qui occupe 60% de la population active demeure une agriculture familiale et de subsistance. En outre, en dépit d'un potentiel irrigable important dont dispose le pays, l'irrigation est très peu développée, sauf des aménagements de type gravitaire destinés essentiellement aux cultures vivrières dans les bas-fonds et les maraîchages autour des cours d'eau. L'imprévisibilité grandissante de la pluviométrie a des conséquences sur les récoltes. Les sécheresses et inondations sont de plus en plus régulièrement observées.

Pour faire face à ces défis, le gouvernement togolais, avec l'appui technique et financier du PNUD, met en œuvre depuis 2014, l'initiative pilote de développement éco-villages dans l'optique d'un développement intégré au niveau local. La stratégie est fondée sur l'intégration dans une même approche de lutte contre la pauvreté à travers le renforcement de la gouvernance à la base, la préservation de l'environnement et des ressources naturelles, le renforcement de l'accès des populations aux services de base et l'amélioration des conditions de vie des populations en s'appuyant sur les énergies renouvelables.

Cette phase pilote a été testée dans les villages de Donomadé dans la préfecture de Yoto, et Ando Kpomey dans la préfecture de l'Avé à travers la mise en œuvre du projet de promotion d'un développement durable et de résilience aux changements climatiques. Après quatre ans de mise en œuvre du projet, les deux villages pilotes ont amorcé des changements transformationnels induits grâce à l'installation de minicentrales solaires pour l'éclairage, la transformation des produits agricoles et la fourniture d'eau potable ; l'amélioration de l'assainissement familial et la diversification des sources de revenus à travers la réalisation des champs écologiques pour la production agricole communautaire et le renforcement de la productivité de l'élevage familial.

Par ailleurs, le PNUD a appuyé le gouvernement dans l'élaboration d'un programme national des écovillages au Togo. Ce programme de développement des écovillages vise à promouvoir un développement humain durable, en contribuant à la lutte contre les impacts et risques du changement climatique et à la préservation de l'environnement. Il met l'accent sur la localisation des Objectifs de Développement durable afin de promouvoir un développement intégré à la base.

En s'appuyant sur les objectifs visés par le programme, les résultats atteints et les transformations amorcées dans les Eco-villages pilotes, il est prévu d'identifier cinq (05) nouveaux sites et d'élaborer leurs programmes d'investissement pour une mise en œuvre dans le prochain cycle programmatique du PNUD.

Objectifs

L'objectif principal de la mission est d'identifier selon une approche participative, cinq (5) nouveaux sites d'écovillages et l'élaboration de leur plan d'investissement dans le cadre de la mise en œuvre intégrée des ODD au niveau local.

De manière spécifique, il s'agira de :

- Proposer, discuter et valider les critères de choix des nouveaux sites devant servir de cadre de développement des éco-villages pour la promotion du développement durable et la résilience aux changements climatiques ;
- Choisir cinq (5) villages devant faire l'objet d'accompagnement
- Etablir la situation de référence des sites choisis ;

- Animer le processus de diagnostic participatif pour l'identification des problèmes prioritaires et l'analyse des solutions pouvant permettre d'améliorer les conditions de vie des populations de ces villages ;
- Elaborer un plan d'investissement assorti d'un d'action prioritaire pour le développement de chaque nouveau site d'éco-village.

Duties and Responsibilities

Résultats attendus de la mission

La mission du consultant doit aboutir aux résultats ci-après :

- Une liste validée de critères de choix des nouveaux sites éco-villages ;
- La liste de cinq villages devant faire l'objet d'accompagnement pour leur transformation en écovillage ;
- Un rapport de la situation de référence des sites choisis ;
- Un rapport de diagnostic participatif montrant les principaux problèmes prioritaires et l'analyse des solutions pouvant permettre d'améliorer les conditions de vie des populations de villages choisis ;
- Cinq plans d'investissement assortis de plan d'action prioritaire pour le développement des nouveaux sites choisis.
- Un rapport de mission.

Les principales tâches du consultant consistent à :

- **Choisir cinq (5) villages devant faire l'objet d'accompagnement** : Il s'agira d'identifier, sur la base de critères validés par le ministère et le PNUD, cinq nouveaux villages qui devront suivre le processus de transformation en écovillage. Les modes de vie des populations de ces localités qui seront retenues doivent reposer, en grande partie, sur les services rendus par des écosystèmes n'ayant pas les mêmes caractéristiques (un écosystème forestier et un écosystème côtier par exemple). Ces sites ne doivent pas non plus être très éloignés des villes ou chefs-lieux de préfectures ou régions afin de faciliter le suivi et l'accompagnement.
- **Etablir la situation de référence de chaque site choisi** : Cette étape consiste à fournir des informations quantitatives et qualitatives sur les plans physiques, sociaux, économiques, culturels et écologiques de chaque site. Les données contenues dans les rapports et études antérieures disponibles auprès des différents partenaires (Administration publique, ONG, organisations internationales, etc.) pourront être analysées et actualisées. Des analyses approfondies pourront être réalisées pour disposer de données fiables sur les potentialités locales en ressources naturelles à protéger et à valoriser. Elles pourront concerner les terres agricoles, les inventaires fauniques et floristiques, la contribution aux émissions de gaz à effet de serre, les vulnérabilités, etc. L'établissement de la situation de référence pourra être guidé par les Objectifs du Développement Durable (ODD), la résilience aux changements climatiques et la gestion des risques de catastrophes.
- **Réaliser un diagnostic participatif dans chaque village choisi** : En utilisant les techniques et outils appropriés, faire l'analyse non seulement les problèmes de développement auxquels chacune des communautés identifiées est confrontée, mais également, analyser et proposer des solutions devant permettre de les résoudre, ainsi que des conditions matérielles et communautaires nécessaires au succès de chaque action retenue. Lors du diagnostic participatif, une attention particulière doit être accordée aux problèmes environnementaux locaux et leurs solutions.
- **Plan d'investissement pour le développement de chaque écovillage** : Un plan d'investissement assorti d'un d'action prioritaire pour le développement de chaque nouveau site d'éco-village retenu doit présenter, très clairement, les actions prioritaires retenues lors du diagnostic participatif, les résultats attendus de chaque action, les indicateurs de résultats, les moyens nécessaires à la mise en œuvre des actions, ainsi que le coût et la période d'exécution de chaque action. Les principaux acteurs susceptibles

d'être impliqués dans la réalisation de chaque action doivent être également précisés. Par ailleurs, le plan de développement doit cibler des investissements prioritaires visant, entre autres, l'exploitation durable du potentiel agro-sylvo-pastoral, le développement de la foresterie, l'aménagement d'infrastructures communautaires pour la maîtrise de l'eau et l'accès aux services sociaux de base, le développement et l'accès aux sources d'énergies renouvelables, l'utilisation de foyers améliorés, la mise à disposition de techniques facilitant le développement des organisations de producteurs et du secteur privé local, l'adaptation aux changements climatiques, et le développement d'activités créatrices de richesses.

Obligations et Livrables

La mission sera réalisée sous la supervision du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) à travers la Direction des Etudes et de la Planification et le Programmes des Nations Unies pour le développement (PNUD). L'organisation logistique et pratique des activités sera assurée par le consultant, selon le plan de travail convenu avec le MERF et le PNUD. Il devra mettre à disposition les ressources humaines nécessaires pour la réalisation des activités. Des séances de travail seront périodiquement organisées, entre les trois parties (Consultant, MERF et PNUD), pour analyser, adopter et faire le suivi du plan de travail du consultant.

Des personnes physiques ou morales, (experts, personnes ressources, association, ONG,...) pourront être mobilisées par le consultant pour l'aider dans la réalisation de sa mission. Ces personnes sollicitées, pour effectuer une tâche spécifique, devront être reconnues comme compétentes pour ladite tâche, fournir les preuves de leurs compétences et signer un contrat avec le cabinet.

Les principaux livrables de cette mission sont :

- Un rapport de démarrage présentant la méthodologie, le planning ainsi que la liste des critères de choix des nouveaux sites éco-villages ;
- Un rapport d'étape montrant le résultat de l'application de la méthodologie et des critères à une liste de villages et une liste réduite de villages respectant au mieux ces critères ;
- Un rapport de la situation de référence des nouveaux sites choisis
- Un rapport de diagnostic participatif et d'analyse des solutions des villages choisis ;
- Cinq plans d'investissement assortis de plan d'action prioritaire pour le développement des nouveaux sites choisis.
- Un rapport de fin de mission.

Méthodologie

Avant le démarrage des travaux de terrain, des séances de travail seront organisés avec le MERF et le PNUD pour le cadrage des termes de référence et pour adopter une méthodologie de travail.

Le consultant collectera les informations nécessaires à la mission, mènera les analyses requises et formulera des propositions qui seront discutées avec le MERF, le PNUD et les autres acteurs impliqués dans la réalisation des éco-villages. Il sera chargé de rencontrer et de discuter avec les différentes parties prenantes concernées.

Le consultant devra développer une méthodologie qui permette d'identifier les nouveaux sites, de faire leur état des lieux, leur diagnostic participatif et de proposer leur plan d'investissement.

L'Unité de gestion du projet résilience et la direction des études et de la planification du MERF donneront libre accès à la documentation sur le projet et les écovillages pilotes.

Les livrables soumis par le consultant seront validés par le ministère et le PNUD. Le rapport de la situation de référence des nouveaux sites choisis, le rapport de diagnostic participatif et d'analyse des solutions des villages choisis et les cinq plans d'investissement assortis de plan d'action prioritaire pour le développement des

nouveaux sites choisis feront l'objet de réunions élargies de validation techniques avec tous les services techniques du MERF et les représentants des villages choisis.

Competencies

Valeurs intrinsèques :

- Démontrer son intégrité en se conformant aux valeurs et aux normes morales de l'ONU ;
- S'inscrire dans la vision, la mission, et favoriser la réalisation des objectifs stratégiques du PNUD ;
- Démontrer sa capacité à exercer dans un environnement multiculturel sans discrimination de genre, de religion, de race, de nationalité et de sensibilité ;
- Démontrer la rigueur dans le travail, une grande disponibilité, une aptitude à travailler en équipe et un esprit d'initiative élevé ;
- Disposer d'un bon sens de l'analyse, d'objectivité, d'intégrité, de rigueur, de bonne moralité, de dynamisme, de capacité relationnelle et de sens du contact humain ;

Professionalisme :

- Aptitude à faire des analyses, à en tirer des conclusions pertinentes et à faire des propositions constructives ; capacité à rédiger des rapports de qualité en français.

Leadership :

- Aptitude à travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire de haut niveau et à insuffler une dynamique de changement.

Planification et organisation :

- Faire preuve d'une aptitude à planifier et à organiser son propre travail.

Communication :

- Etre capable d'écrire de façon claire et concise et de bien s'exprimer oralement.

Aptitude technologique :

- Bonne maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, Power point, Outlook)

Travail en groupe :

Aptitude à interagir, à établir et à maintenir les relations de façon effective aussi bien avec les collègues, le supérieur hiérarchique qu'avec des personnes ayant des cultures différentes, d'autres partenaires nationaux et internationaux.

Compétences fonctionnelles :

- Avoir des qualités en termes d'analyse et de synthèse et de très bonne capacité rédactionnelle et de communication ;
- Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique ;
- Etre capable de travailler sous pression.

Required Skills and Experience

Le consultant peut être un expert, un groupe d'experts ou un bureau d'étude et doit avoir les qualifications suivantes :

Éducation :

- Etre titulaire d'un diplôme universitaire de niveau minimum Bac + 5 en sciences environnementales, sciences de la vie et de terre, en sciences sociales, en développement local, en planification du développement, ou en tout autre diplôme équivalent dans l'une des disciplines nécessaires pour l'expertise.

Expériences :

- Justifier d'une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine de gestion du développement ;
- Disposer d'autres compétences requises, notamment en gestion de l'environnement, le développement local, développement intégré, en socio-économie ;
- Au minimum, une expérience en élaboration de plan locaux de développement ;

- Avoir une bonne connaissance des Objectifs de développement durable et éventuellement de la localisation des ODD ;
- Avoir une bonne connaissance du contexte de développement local au Togo ;
- Justifier une bonne expertise en systèmes intégrés de développement
- Disposer d'une expérience en analyse socio-économique ;
- Avoir une expérience en diagnostic participatif en milieu rural ;

Durée de la mission :

La durée de la mission est de quarante-cinq (45) jours ouvrables. Une feuille de route sera élaborée avec le consultant après la signature du contrat.

Documents à inclure dans la soumission de la proposition

Les Consultant(e)s / Bureaux d'études intéressé(e)s doivent présenter un dossier de candidature comprenant les éléments suivants :

Une Proposition Technique

- Note explicative sur la compréhension des Termes de Référence et les raisons de la candidature ;
- Brève présentation de l'approche méthodologique (assortie d'un chronogramme) et de l'organisation de la mission envisagée ;
- CVs incluant : les compétences requises et l'expérience acquise dans des projets similaires et au moins 3 références ;
- P11 dûment rempli et signé (consultant ou chef de mission) (téléchargeable à l'adresse : http://www.tg.undp.org/content/dam/togo/docs/P11_Personal_history_form.doc).

Une Proposition Financière :

La proposition financière prévoit un montant forfaitaire et précise les modalités de paiement sur base de produits/delivrables précis et mesurables (qualitatifs et quantitatifs) même si les paiements seront effectués par tranches ou en une seule fois à l'achèvement total du contrat. Elle doit être libellée en dollars ou en francs CFA.

Afin de faciliter la comparaison des offres financières par le service demandeur, les candidats devront fournir une ventilation de ce montant forfaitaire. Les consultants doivent indiquer/détailler dans leurs propositions financières les coûts des billets d'avions aller-retour (le cas échéant), les honoraires, les frais de séjour et le nombre de jours de travail prévus. Le PNUD n'accepte pas les coûts de voyage qui excèdent ceux du billet en classe économique. Si un consultant désire voyager en classe supérieure, il devra le faire sur ses ressources propres.

Evaluation

Analyse cumulative (Note Pondérée)

Le contrat sera attribué au/à la consultant(e) dont l'offre aura été évaluée et ayant reçu la note la plus élevée sur l'ensemble préétabli des critères pondérés technique et financier spécifiques à cette invitation.

Pondération : la pondération retenue, pour l'évaluation des offres, est la suivante :

- Pourcentage de l'offre technique: 70%;
- Pourcentage de l'offre financière: 30%.

Seuls les candidats ayant obtenu un minimum de 70% des points à la suite de l'évaluation technique seront pris en considération pour l'évaluation financière. Après vérification de l'adéquation entre les propositions financière et technique, chaque offre financière recevra une note financière (Nf) calculée par comparaison avec la proposition financière la moins disante (Fm) de la manière suivante : $Nf = 30 \times Fm / F$ (F étant le montant de la proposition financière évaluée).

Pour finir, les propositions seront classées en fonction de leurs notes technique (Nt) et financière (Nf) combinées, avec application des pondérations (70% pour la proposition technique ; 30% pour la proposition financière) pour aboutir à une note globale ($NG = Nt + Nf$).

L'Offre sera adjugée à l'égard de la soumission ayant obtenu la note totale pondérée la plus élevée tout en tenant compte des principes généraux du PNUD (coût et efficacité). Le PNUD ne s'engage en aucun cas à choisir forcément le Consultant offrant le plus bas prix.

Principaux critères de sélection

Eligibilité pour l'évaluation technique (Oui/Non)

Education

- Diplôme universitaire de niveau minimum Bac + 5 en sciences environnementales, sciences de la vie et de terre, en sciences sociales, en développement local, en planification du développement, ou en tout autre diplôme équivalent dans l'une des disciplines nécessaires pour l'expertise (consultant ou chef de mission).

Expériences :

- Avoir réalisé au moins un plan de développement local.
- Avoir une bonne connaissance sur les Objectifs de Développement Durables (ODD).

Langue :

- Une excellente connaissance du français.
- La maîtrise des langues locales parlées au Togo serait un atout.

Notation de l'offre technique (100 points)

- Avoir une bonne connaissance des Objectifs de développement durable et la localisation des ODD dans le cadre du développement intégré (10 pts)
- Avoir une bonne expérience en l'élaboration de plan locaux de développement (10 Pts) ;
- Avoir conduit au moins un diagnostic participatif en milieu rural (10 pts)
- Disposer de compétences avérées en planification du développement, gestion de l'environnement, en développement local, développement intégré, en socio-économie (30 pts)
- Compréhension des TDR et cohérence de l'approche méthodologique (dont chronogramme) et de l'organisation de la mission proposées (40 pts)

La Proposition doit être soumise par e-mail à l'adresse procurement.tg@undp.org, ou déposée sous pli fermé au siège du PNUD (40, avenue des Nations Unies, à Lomé) avec la mention sur le pli déposé ou en objet de l'e-mail envoyé « **Consultant pour l'identification de cinq nouveaux Eco-villages et l'élaboration de leurs outils de développement** » au plus tard le mercredi, 19 septembre 2018.